

Procès Verbal

Séance du Comité Social et Economique du lundi 30 novembre 2020

PV adopté le 22/12/2020

Présents :

Secrétaire général adjointe en charge du personnel : Anne Rémond
Directeur administratif et financier en charge des R.H : Stévann Pichon
Membre titulaire et délégué syndical : Marie Mazan
Membre suppléant : Annita Cruault

Séance débutée à 11H00.

Au Conseil d'Administration du 19 novembre dernier, le Président Alexis Huault a donné mandat à Anne Rémond pour le représenter lors des différentes réunions du CSE.

I – LE PROCÈS-VERBAL du CSE du 26 octobre est adopté à l'unanimité

Le DAF prend la parole pour lecture de l'ordre du jour composé de 2 points demandés par Me Mazan

II – ÉVOLUTION DU TÉLÉTRAVAIL :

Marie Mazan signale le retour des salariés vis-à-vis du télétravail, à savoir le sentiment d'isolement, les conditions de travail à domicile...et demande donc jusqu'à quand le télétravail va durer.

Stévann Pichon indique que le Comité Directeur du 2 décembre va évoquer ce sujet et décider de la date de fin du télétravail (probablement le 3 janvier 2021). La possibilité de venir travailler dans les locaux de la ligue reste possible en petit collectif.

Marie Mazan précise donc que si le 4 janvier met fin au télétravail 5j/5 (sauf décisions gouvernementales), la possibilité d'un jour de télétravail par semaine sera remise en place.

III – RESPONSABLE DU PERSONNEL suite au CA du 19/11 :

L'élue référente, responsable des salariés est Anne Rémond.

Pour les questions d'ordre administratif (demandes de congés/récupération, planning hebdomadaire ; etc.), les salariés adressent la demande à Stévann Pichon, Nathalie Chevet et Anne Rémond.

Pour tout autre sujet lié aux ressources humaines, consulter Anne Rémond.

IV – REPAS DU PERSONNEL DE NOËL :

Stévann Pichon indique à Anne Rémond, l'existence de deux repas du personnel offert par la ligue, soit un en décembre et un en juillet avant les départs en congés d'été.

Il rappelle également que la ligue offre un petit cadeau de fin d'année aux salariés et CTS.

V – DOCUMENT CONVENTION COLLECTIVE DU SPORT (CCNS) :

Annita Cruault évoque le fait que le document CCNS figurant dans les locaux de la ligue, date de 2007 et ne regroupe pas tous les avenants existants. Ceux-ci sont stockés dans un autre classeur, ce qui n'est pas pratique.

Stévann Pichon se renseigne auprès du COSMOS (Conseil Social du Mouvement Sportif) afin de savoir si un document acheté aujourd'hui comporterait bien tous les avenants votés depuis 2007.,

Prochaine réunion le mardi 22 décembre 2020 à 11h00

La Secrétaire Général Adjointe, responsable du personnel
Anne Rémond

Le secrétaire de séance
Annita Cruault

